

### *Éditorial du Chef de service*

#### **Mais à quoi peut bien servir un Service de l'emploi ?**

#### Table des matières

<i>Suivi et placement des demandeurs d'emploi</i>	2
<i>Indemnisation des chômeurs et des entreprises</i>	5
<i>Contrôle et sanctions des demandeurs d'emploi</i>	6
<i>Contrôle du marché du travail</i>	7
<i>Protection des travailleurs</i>	8
<i>Régulation du travail des migrants</i>	9
<i>Supervision des bureaux privés de placement</i>	9
<i>Chiffres clés 2010</i>	10

L'économie vaudoise est une machine à gagner.

Elle crée des emplois: 50'000 en dix ans. Elle attire de nouveaux habitants: entre 5'000 et 14'000 par an au cours des dernières années. Elle augmente ses exportations: +10,3% pour atteindre 13 milliards en 2010. Elle donne du travail à un nombre croissant de frontaliers: 18'300, deux fois plus qu'il y a 15 ans. Elle attire de nombreuses sociétés multinationales. Elle génère des rentrées fiscales si importantes qu'à l'heure où les États sombrent dans les dettes, le Canton de Vaud voit la sienne passer en dessous de la barre des 2 milliards à fin 2010, alors qu'elle dépassait les 8 milliards et demi en 2004.

Mais alors, si l'économie vaudoise est si efficiente, à quoi peut bien servir un Service cantonal de l'emploi? Cette question a deux réponses au moins.

Premièrement, le succès économique n'exclut pas ... l'exclusion. En 2010, plus de 5% de la population active vaudoise était sans emploi, soit 18'000 chômeurs. Parmi eux, 2'800 étaient en fin de droit et au bénéfice du Reve-

nu d'insertion. Ces personnes doivent être indemnisées, conseillées, requalifiées, motivées, encadrées, parfois sanctionnées. C'est la mission des ORP, de la Caisse cantonale de chômage, de l'Instance juridique chômage et de la Logistique des mesures du marché du travail.

Deuxièmement, le succès de l'économie vaudoise est dû à un cadre économique libéral au sein duquel les entreprises peuvent faire éclore leur dynamisme et leur créativité. Mais le libéralisme ne peut déployer ses effets positifs que si tous les acteurs économiques adoptent un comportement responsable. Or, certaines entreprises tendent à maximiser leurs profits non pas en innovant et en optimisant leurs structures de production, mais en exploitant leurs collaborateurs, en violant les législations sociales, en faisant fi des règles migratoires et en ignorant les normes salariales que leur imposent l'usage, les conventions collectives de travail ou les contrats-type de travail. Les inspecteurs du marché du travail interviennent pour sanctionner cette minorité récalcitrante qui peine à respecter les règles et génère des biais concurrentiels préjudiciables.

Les 420 collaborateurs du Service de l'emploi oeuvrent dans ces deux contextes. De par leurs actions quotidiennes, ils contribuent à renforcer la cohésion sociale et à garantir la paix sociale. Leur travail favorise une plus juste répartition des fruits de la croissance entre tous les acteurs économiques. Leurs contrôles garantissent que les entreprises s'affrontent à armes égales. Les prestations qu'ils apportent aux personnes en recherche d'emploi soutiennent ces dernières dans une période difficile de leur vie, facilitent et accélèrent leur retour sur le marché du travail.

Les collaboratrices et les collaborateurs du Service de l'emploi fabriquent des produits abstraits et parfois peu visibles qui s'appellent "justice", "éthique" et "équité". Ce document éclaire leur rôle et leur mission. Il a surtout pour dessein de leur dire MERCI pour le travail réalisé en 2010

Roger Piccand  
Chef du Service de l'emploi

#### IMPRESSUM

Éditeur :

État de Vaud

Service de l'emploi

Rue Caroline 11

1014 Lausanne

Publication :

Avril 2011 sur

[www.vd.ch/emploi](http://www.vd.ch/emploi)



OFFICE REGIONAL DE PLACEMENT

Grâce à l'action des ORP vaudois près de 20'000 demandeurs d'emploi - dont plus de 800 bénéficiaires du RI - ont retrouvé une activité en 2010.

## *Suivi et placement des demandeurs d'emploi*

En 2010, le canton de Vaud a pleinement profité de la reprise économique.

Les effets de cette vigoureuse reprise tardent pourtant à se faire sentir sur le taux de chômage qui décroît lentement et passe de

5.9% au 1<sup>er</sup> janvier à 5.6% le 31 décembre 2010.

En 2010, les Offices régionaux de placement (ORP) rattachés au Service de l'emploi (SDE) ont maintenu leurs efforts afin de réinsérer les demandeurs

d'emploi dans le monde du travail en les conseillant, les plaçant et les formant.

## *Intensification et simplification de l'activation des demandeurs d'emploi*

Pour accélérer le retour des demandeurs d'emploi sur le marché du travail, les ORP ont mis un accent particulier sur une prise en charge plus rapide des assurés.

### *Délais plus courts*

Ils ont raccourci à 7 jours maximum le délai entre l'annonce du demandeur d'emploi au chômage et son inscription à l'ORP et à 10 jours le délai entre l'annonce et le bilan (entretien avec le conseiller qui permet de fixer une stratégie de réinsertion en fonction de la situation de l'intéressé). A la fin de l'année, ces délais étaient respectivement de 5.3 et 9.7 jours en moyenne mensuelle pour l'ensemble des ORP.

### *Processus optimisés*

Les conseillers ORP ont aussi poursuivi l'activation rapide des demandeurs d'emploi par des mesures se rapprochant au plus près d'une situation de travail. A cet effet, il ont cherché à optimiser les processus d'octroi des mesures d'in-

sertion. Cette action visait principalement à simplifier les procédures d'octroi des stages professionnels (six mois), des stages d'essai (trois semaines) et des programmes d'emploi temporaire (trois mois).

Ces mesures permettant à la fois de conserver un rythme de travail et d'acquérir de nouvelles connaissances.

Il est en effet impératif que les chômeurs puissent en disposer de manière aisée afin de favoriser une reprise d'emploi rapide et de réduire ainsi la durée moyenne du chômage.



*Les conseillers ORP agissent le plus tôt possible dans la démarche de prise en charge des demandeurs d'emploi car il est démontré qu'une prise en charge rapide prévient les effets du chômage de longue durée.*

## Conseil et suivi des demandeurs d'emploi

Malgré un taux de chômage élevé, les ORP ont maintenu la qualité de leurs prestations en 2010.

Durant l'année sous revue, les quelques 240 conseillers ORP ont notamment :

- inscrit près de 29'000 demandeurs d'emploi
- suivi en moyenne mensuelle, plus de 24'600 demandeurs d'emploi
- conduit plus de 230'000 entretiens de conseils.

## Octroi de mesures de réinsertion professionnelle

En 2010, le SDE a octroyé près de 28'000 mesures d'insertion dans le but d'intégrer ou de réintégrer les demandeurs d'emploi sur le marché du travail.

*Ces mesures se répartissent comme suit :*

- COURS : plus de 21'500 chômeurs ont suivi des cours dans différents domaines (recherches d'emploi, langues, , bureautique, etc.)
- SEMO : 1'120 jeunes demandeurs d'emploi sortant de l'école obligatoire ont suivi un semestre de mo-
- PET : plus de 4'200 demandeurs d'emploi (dont 820 bénéficiaires du revenu d'insertion) ont participé à un programme d'emploi temporaire. Grâce à cette mesure, ils ont acquis et développé des compétences personnelles et professionnelles dans divers secteurs économiques
- SAI : 423 demandeurs d'emploi ont bénéficié du soutien à la prise de l'activité indépendante.
- AFO : 50 demandeurs d'emploi ont reçu une allocation de formation qui leur a permis d'acquérir une formation de base validée par un CFC ou un diplôme reconnu par le canton

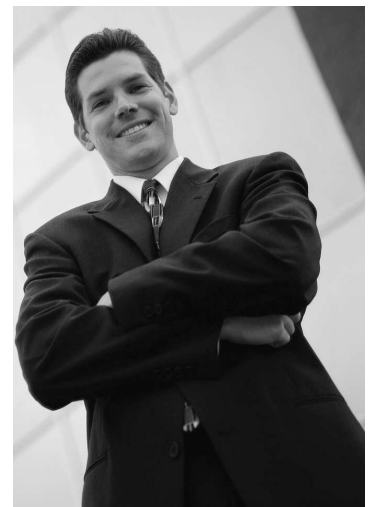
### Financement des mesures de réinsertion

Les mesures de réinsertion professionnelle sont financées par le budget de l'assurance-chômage (65 millions pour les bénéficiaires LACI) et le budget du canton et des communes via la facture sociale (24,4 millions pour les bénéficiaires du RI).

## Démarches auprès des entreprises

Les conseillers ORP entretiennent des contacts réguliers avec les employeurs vaudois afin de:

- mieux faire connaître les prestations des ORP
- récolter les postes vacants
- proposer des dossiers de candidatures ou des aides à l'engagement en adéquation avec les besoins
- *C'est ainsi qu'en 2010, les conseillers ORP ont :*
  - effectué 4'242 visites d'entreprises
  - acquis et traité 10'339 places vacantes (+ 16% par rapport à 2009)
  - octroyé 910 allocations d'initiations au travail et allocations cantonales d'initiation au travail
- accordé 1'166 stages d'essai
- accordé 340 stages professionnels.



*De plus en plus d'employeurs font confiance aux ORP et leur transmettent leurs places vacantes.*

### Bénéficiaires du RI suivis par les ORP

2'382 bénéficiaires du RI ont été suivis par les ORP en janvier 2010, ils étaient 2'702 en décembre 2010.

816 sont sortis du régime RI en ayant retrouvé un emploi grâce aux ORP.

## Suivi des bénéficiaires du revenu d'insertion (RI)

En 2010, le suivi des bénéficiaires RI par les ORP s'est poursuivi dans le même esprit de qualité de prise en charge et d'activation qu'en 2009.

Ce suivi s'est concrétisé par l'établissement d'un bilan et l'élaboration d'une stratégie de réinsertion, des propositions de places vacantes, des conseils en

matière de recherche d'emploi et l'octroi de mesures de réinsertion.

### C'est ainsi qu'en cours d'année :

- 116 bénéficiaires du RI ont reçu des allocations cantonales de formation

- 571 ont bénéficié d'emplois d'insertion dont la durée varie entre 3 et 12 mois.

- 1'867 ont suivi des cours

## Lancement de deux projets pilotes

En 2010, la part des personnes au chômage depuis plus de 24 mois a augmenté de 34.1% (1'220 personnes).

Pour lutter contre le chômage de longue durée, le SDE a développé deux projets-pilote.

### INGEUS

Le premier projet concerne INGEUS, un groupe international spécialisé dans la réinsertion professionnelle des chômeurs difficiles à placer. Cette société a ouvert une succursale dans le canton de Vaud en février 2010. Au bénéfice d'une grande expérience interna-

tionale, elle mise sur un suivi intensif des chômeurs avant et après leur prise d'emploi. Le SDE a conclu un contrat de trois ans avec INGEUS pour le suivi de 2250 chômeurs vaudois sélectionnés par les offices régionaux de placement (ORP).

Cette nouvelle prestation vient en renfort des mesures de réinsertion professionnelle existantes. Elle a pour objectif de placer les demandeurs d'emploi et réduire le risque de chômage de longue durée.

Près de 900 demandeurs d'emploi (dont 40% bénéficiaires du RI) ont suivi ce programme en 2010.

### Travailler en EMS

Le second projet s'intitule "Travailler en EMS". Il s'agit d'un programme d'insertion professionnelle dans le domaine médico-social. Cette mesure se veut la plus proche possible du marché du travail. Elle a été mise en place par l'Association vaudoise d'établissements médico-sociaux (AVDEMS) et le SDE pour faire face au manque de personnel en EMS et augmenter l'employabilité des demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés en tant qu'auxiliaire en EMS. 84 personnes au bénéfice d'un contrat de travail à durée déterminée l'ont suivie en 2010.



Les tests bureautiques affinent la sélection du bon cours pour le bon demandeur d'emploi.

## Tests de langues et bureautique

Les cours coûtent cher à l'assurance-chômage. Il importe donc de bien cibler les participants en amont pour affecter le bon demandeur d'emploi dans le bon cours au bon moment.

### 2 nouveaux tests

C'est pourquoi le SDE a développé deux plateformes de tests. La première pour les cours de langue (tests BULAT pour les cours d'allemand, d'anglais et de français) ; la seconde

pour les cours de bureautique (déterminer le niveau connaissance sur Word, Excel et Power Point). Ces tests se passent durant les deux à trois premières semaines de chômage.

## Création de nouvelles mesures d'insertion

### INSERTEC

Cette nouvelle mesure de réinsertion professionnelle dans le secteur des micro-techniques a pour objectif de donner la possibilité aux demandeurs d'emploi peu qualifiés de recevoir une pré qualification dans le domaine industriel et d'accroître ainsi leur niveau d'employabilité. La mesure se déroule dans l'environnement spécifique d'une salle blanche. 15 personnes l'ont suivie en 2010.

### STYYLE

Ce programme d'emploi temporaire a démarré dans le Nord vaudois particulièrement touché par la crise de 2009.

La mesure se déroule dans des ateliers au sein desquels les chômeurs acquièrent et développent des connaissances de base dans le domaine de la peinture et de la serrurerie.

En 2010, près de 100 chômeurs y ont participé.

### PRO Travail

Il s'agit d'une entreprise sociale active dans la récupération et le recyclage de matériaux de construction. Lancée fin 2010 en partenariat avec la fondation Pro Travail, sa vocation est de réinsérer professionnellement les personnes exclues du marché du travail depuis 4 ans. Les participants sont intégrés dans des emplois de deux ans maximum. Leurs tâches et leur salaire font l'objet d'évaluations et d'adaptations régulières.

## Indemnisation des chômeurs et des entreprises



CAISSE  
CANTONALE  
DE CHÔMAGE

Par l'intermédiaire de la Caisse cantonale de chômage (CCh), le SDE indemnise les chômeurs et les entreprises du canton de Vaud.

En 10 ans, la Caisse cantonale de chômage (CCh) a gagné 20% de parts de marché. C'est ainsi que fin 2010, elle indemnisait 70% des assurés vaudois. Cette progression résulte de la qualité de ses prestations, de la rapidité et de la régularité de ses paiements ainsi que de sa politique de proximité.

Afin de maintenir le versement rapide et régulier des indemnités de chômage et de mieux servir ses assurés,

la CCh a ouvert une nouvelle agence dans l'ouest lausannois. Avec ses 9 agences, elle est désormais présente sur tout le territoire vaudois

#### En 2010, la CCh a versé :

- plus de 530 millions pour indemniser plus de 23'000 demandeurs d'emploi
- 24 millions aux entreprises pour les indemniser en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT). A noter la forte baisse des RHT dès février 2010 (six fois moins de personnes au chômage technique en l'espace de 12

mois) qui reflète la reprise économique (431 demandes de déposées par les entreprises dont 390 acceptées et 41 refusées)

- près de 3 millions aux entreprises pour les indemniser en cas d'intempéries
- 4 millions aux travailleurs pour les indemnités en cas d'insolvabilité de leur employeur (assurance perte de gain des employés en cas d'insolvabilité de l'employeur pour faillite, sursis concordataire, saisie)

**Plus d'un demi milliard versé par la CCh en 2010**

La Caisse cantonale de chômage indemnise 7 chômeurs vaudois sur 10.

En 2010, elle a versé plus de 560 millions pour indemniser les demandeurs d'emploi, les entreprises et les travailleurs.

En 2010, le SDE a prononcé :

20'568 sanctions à l'encontre des bénéficiaires LACI correspondant à 140'612 jours de suspension d'indemnités de chômage

4'405 sanctions à l'encontre de 1'715 bénéficiaires du Revenu d'insertion (RI) sous la forme d'une diminution du forfait RI de 15 à 25% sur une durée de 2 à 6 mois, selon l'importance du manquement

### Oppositions (LACI) et recours (RI) en 2010

En 2010, 1'325 nouvelles oppositions et 218 recours ont été déposés.

Après examen des cas, 1'742 décisions sur ces oppositions et recours ont été rendues dont :

157 classées sans suite (opposition irrecevable, retirée etc.)

349 admises, 108 partiellement admises et 1'128 rejetées

Parmi les 1'585 oppositions et recours admis, partiellement admis ou rejetés, 1'322 concernent les oppositions et 263 les recours.

## Contrôles et sanctions des demandeurs d'emploi

Le SDE veille à ce que les demandeurs d'emploi jouissent de leurs droits tout en respectant leurs devoirs. En cas de non respect de leurs obligations, ils s'exposent à des sanctions.

### Lutte contre les abus

Dans le cadre de sa politique d'activation des demandeurs d'emploi, le SDE met un accent particulier sur la lutte contre les abus. Car si les demandeurs

d'emploi bénéficient de droits, ils doivent aussi respecter un certain nombre de devoirs comme effectuer des recherches d'emploi et en apporter la preuve, participer aux entretiens de conseil et aux mesures de réinsertion etc.

Le contrôle des demandeurs d'emploi est assuré par les Offices régionaux de placement (ORP). En cas de manquements, les demandeurs d'emploi sont

sanctionnés, c'est-à-dire qu'ils ne touchent plus leurs indemnités de chômage pendant un certain nombre de jours variable selon la gravité de la faute.

Les sanctions jouent essentiellement un rôle préventif dans la mesure où par rapport au nombre de demandeurs d'emploi suivis, les abus constituent plutôt l'exception.

## Aptitude au placement

Le SDE examine l'aptitude au placement des assurés, c'est-à-dire leur volonté et leur capacité à pouvoir prendre une activité ou participer à une mesure de réinsertion.

Durant l'année 2010, le SDE a examiné l'aptitude au placement de 4'127 personnes.

Suite à ces examens, 3'963 décisions ont été pronon-

cées dont 1'726 décisions d'inaptitude au placement.

## Dénonciations pénales

Le SDE dénonce pénalement les employeurs qui ne fournissent pas les documents nécessaires à l'établissement du droit aux indemnités de chômage de l'assuré (comme l'attestation de l'employeur par exemple) ainsi que les assurés qui, par des indications

fausses ou incomplètes, ont obtenu des prestations de l'assurance auxquelles ils n'avaient pas droit, par exemple en ne déclarant pas une activité rémunérée alors qu'ils étaient au bénéfice de l'assurance-chômage.

En 2010, 56 dénonciations pénales pour fraude à l'assurance-chômage ont été déposées.

## Traitement des oppositions et des recours

Le SDE a la possibilité de revoir ses propres décisions de sanctions.

Lorsqu'un assuré fait opposition (bénéficiaires LACI) ou recours (bénéficiaires

RI), il examine et analyse toutes les pièces du dossier avant de statuer.

## Contrôle du marché du travail

Le SDE lutte contre le travail au noir et met en œuvre les mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes.

Avec une économie dynamique et un taux de chô-

mage relativement élevé, les flux migratoires sont restés soutenus en 2010.

Dans ce contexte, il a maintenu son dispositif de contrôle sur le marché du travail dont les trois mis-

sions principales sont la lutte contre le travail au noir, la prévention du dumping social et salarial et la protection des travailleurs.

## Lutte contre le travail au noir

Le travail au noir est source de concurrence déloyale et d'exploitation des travailleurs.

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur le travail au noir en 2008, le SDE intervient comme organe cantonal de contrôle dans la répression des infractions au droit des étrangers, des assurances sociales et de l'impôt à la source. En cette qualité, le SDE a ré-

uni les caisses AVS et l'Autorité fiscale au sein d'un groupe de travail pour définir les règles de collaboration et concrétiser la mise en œuvre de cette loi.

En 2010, près de 2'000 entreprises ont ainsi été contrôlées et 111 employeurs dénoncés pénalement pour emploi de travailleurs en situation irrégulière. Ces dénonciations se sont soldées par près de

100'000 francs d'amendes prononcées par les autorités pénales.

Les inspecteurs ont également transmis systématiquement les infractions en matière d'impôt à la source et/ou de droit des assurances sociales aux autorités compétentes afin qu'elles puissent engager les procédures et récupérer les montants non annoncés.

## Mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes

Une Commission tripartite cantonale veille à ce que la libre circulation des personnes ne génère pas de dumping social et salarial. Le SDE coordonne la mise en œuvre des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes en collaboration avec cette Commission.

A ce titre, les inspecteurs du travail ont effectué près de 1'000 contrôles en entreprise auprès de 6'500 employés dans les domaines non conventionnés (les contrôles dans les secteurs conventionnés incombent aux différentes commis-

sions paritaires en charge de leur application). Ces contrôles ont mis en lumière un nombre non négligeable d'infractions à différentes législations et CCT étendues.

Lorsque les inspecteurs du travail constatent un écart entre les rémunérations versées et les usages dans les secteurs non conventionnés, ils transmettent le cas à la Commission tripartite qui décide du traitement de ces cas.

Sur mandat de cette Commission, les inspecteurs du travail peuvent être amenés à négocier avec l'employeur

dans le but de ramener les salaires à un niveau conforme aux usages.

370 cas salariaux individuels répartis dans 51 entreprises ont été soumis à la commission **tripartite** en 2010 (ajoutés au 30 cas en cours fin 2009, cela a représenté 81 dossiers de négociations gérés par la Commission en 2010).

Durant l'année sous revue, 52 négociations ont été menées dont plus des trois quart ont permis des adaptations salariales.

### Lutte contre le travail au noir en 2010

En 2010, les inspecteurs du travail ont :

- contrôlé plus de 10'000 travailleurs
- facturé des frais de contrôle pour un montant de près de 350'000 francs

Sur les 10'000 travailleurs contrôlés, les inspecteurs ont constaté :

- 915 infractions à la Loi sur les étrangers
- 722 infractions aux assurances sociales
- 573 infractions au régime de l'imposition à la source.

### Pas de cas de dumping avéré en 2010

En ce qui concerne la problématique des salaires, aucun cas de dumping (sous enchère abusive et répétée au sens de l'article 360 a CO) n'a été constaté par la Commission tripartite.

## *Entreprises européennes temporairement actives en Suisse*

Les mesures d'accompagnement permettent de contrôler les entreprises étrangères effectuant des prestations de services auprès de clients en Suisse.

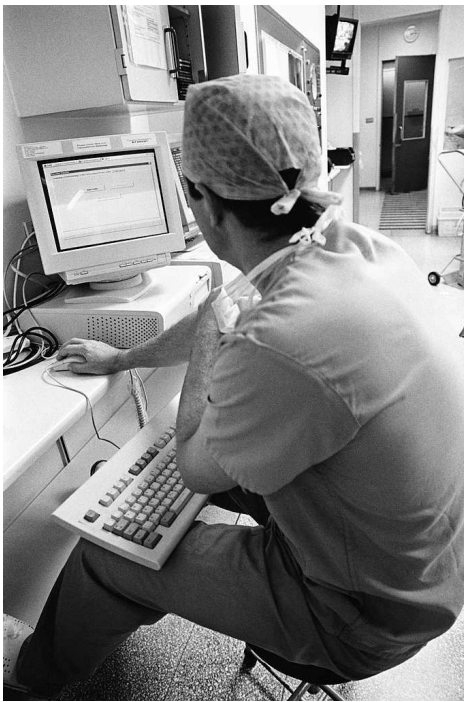
Ces entreprises ont l'obligation d'annoncer le personnel détaché via le site Internet du SDE.

Cette procédure sert de base aux contrôles effectués par les inspecteurs du marché du travail.

En 2010, le SDE a traité 6'201 annonces de prestataires de services étrangères. Des amendes pour non-respect de l'obligation d'annonce ont été infligées

pour un montant de 65'000.- et 47 décisions d'interdiction d'offrir des prestations en Suisse ont été prononcées.

## *Protection des travailleurs*



*Les mauvaises postures au travail peuvent engendrer des problèmes de santé.*

Le SDE veille à la protection des travailleurs dans les entreprises en matière de durée du travail et du repos, de santé physique et psychique, d'hygiène et d'ergonomie.

### *Audits sur site*

Pour protéger les travailleurs, le SDE s'assure que des mesures de prévention des accidents professionnels sont mises en œuvre dans les entreprises.

Il examine aussi les plans de construction et d'aménagement des postes de travail.

En 2010, les inspecteurs du travail ont effectué près de 400 contrôles en matière de santé et de sécurité au

travail dont une septantaine d'audits effectués dans le secteur de la santé et une cinquantaine dans celui de l'hôtellerie-restauration (contrôles effectués dans le cadre de l'action prioritaire mise sur pied par le SECO sur le plan national pour améliorer l'ergonomie des postes de travail).

Globalement, ces audits relèvent que des progrès doivent encore être réalisés en particulier dans le déplacement des charges.

Des instructions aux employés et la mise à disposition de moyens auxiliaires de transport devraient y remédier.

### *Contrôle des temps de pause des chauffeurs*

Les inspecteurs ont aussi vérifié la durée du travail de 441 chauffeurs répartis dans 51 entreprises soumises à l'Ordonnance sur les chauffeurs (OTR). Ces contrôles font régulièrement ressortir des infrac-

tions relatives aux pauses ainsi qu'à la manipulation du tachygraphe.

### *Licenciements collectifs*

Ils ont aussi supervisé 16 licenciements collectifs concernant 465 employés.

### *Extension des CCT*

Ils ont enfin participé à des procédures d'extension des conventions collectives de travail suivantes: chauffage, climatisation et ventilation – ferblanterie, couverture et installation sanitaire - paysagistes et entrepreneurs de jardins - Métal-Vaud - garages - bureaux d'ingénieurs géomètres vaudois et commerce de détail de la Ville de Lausanne



## Régulation du travail des migrants

Le SDE statue sur la pertinence économique des demandes de main-d'œuvre étrangère déposées par les entreprises et fixe les conditions auxquelles un étranger peut exercer une activité lucrative.

### *Main d'œuvre très qualifiée*

Depuis la fin des années 90', l'économie vaudoise s'est fortement diversifiée notamment avec l'implantation de multinationales et de sociétés de hautes technologies. Ces entreprises

recourent à une main d'œuvre très qualifiée que le vivier local ne suffit pas toujours à pourvoir. C'est pourquoi le Canton de Vaud a demandé aux Autorités fédérales un assouplissement dans la délivrance des permis B qui avaient été réduits de moitié en début d'année 2010.

Ces demandes traitées par le SDE concernent des spécialistes hautement qualifiés ressortissants extracommunautaires ou issus des nouveaux États mem-

bres de l'Union européenne. Les conditions de travail et de salaire de ces travailleurs sont systématiquement analysées afin de vérifier qu'elles correspondent aux usages ou aux conventions collectives en vigueur (les entreprises doivent aussi prouver que des recherches ont été effectuées sur les marchés suisse et européen du travail).



### Octroi de permis de séjour en 2011

En 2010, le SDE a délivré :

- près de 1'000 nouvelles autorisations de séjour pour des ressortissants extracommunautaires (dont 560 permis B)
- plus de 1'000 autorisations pour des ressortissants des nouveaux États membres de l'Union européenne
- près de 900 autorisations de séjour pour des travailleurs qui effectuent des prestations de services en Suisse de plus de 3 mois.

## Supervision des bureaux privés de placement

Le SDE délivre des autorisations de pratiquer le placement privé et la location de services et veille à ce que les entreprises de travail temporaire respectent les normes légales, notamment salariales, dans le déroulement de leurs activités.

### *Nouvelles autorisations*

Entre les nouvelles ouvertures, le renouvellement des autorisations et les suppressions (pour cessation d'activité, changement de raison sociale, déménagement sur un autre canton etc.), le nombre de bureaux privés de placement reste relativement stable d'une année à l'autre.

En 2010, le SDE a délivré 49 nouvelles autorisations de pratiquer et à la fin de l'année, 369 entreprises étaient actives dans ce secteur.

### *Respect de la LSE*

Le SDE veille à ce que les bureaux privés de placement respectent la loi sur la location de services (LSE).

Il a ainsi effectué 16 contrôles dans cette branche en 2010. Globalement positifs, ils ont relevé des problèmes résiduels d'application des normes conventionnelles et du droit des étrangers.

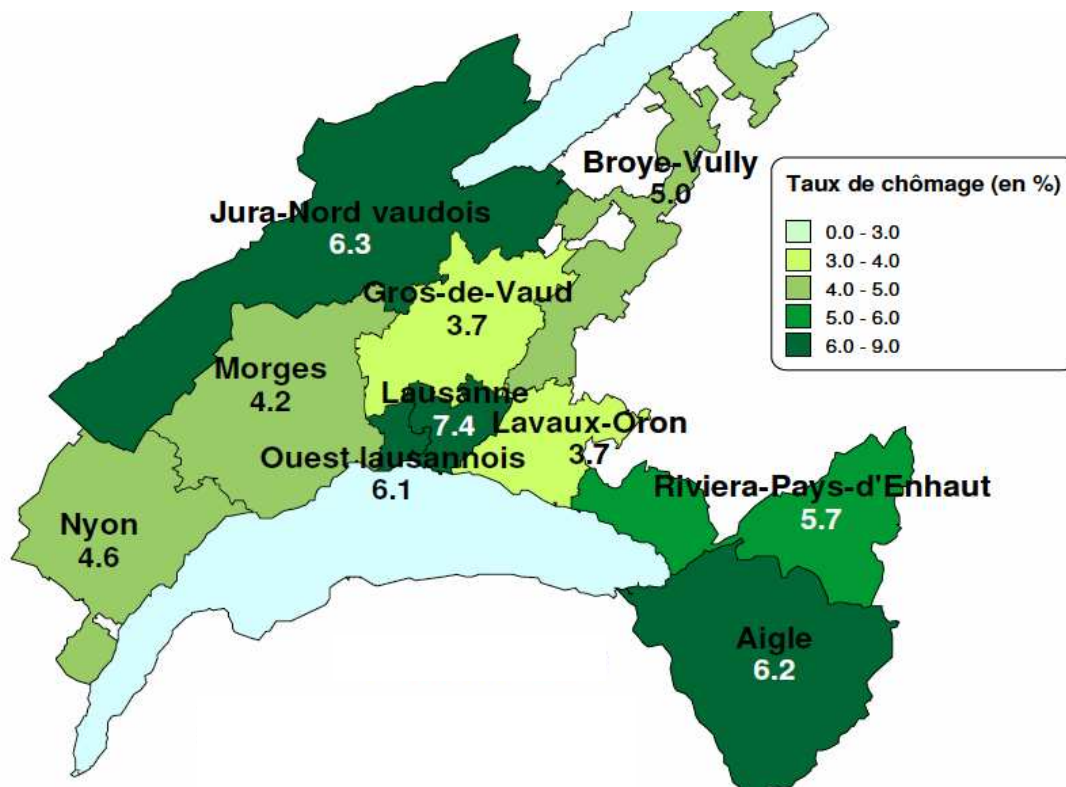
Seule une entreprise a fait l'objet d'un retrait d'autori-

sation d'exercer pour cause d'infractions répétées à la LSE.

## Chiffres clés 2010

Suivi et placement des demandeurs d'emploi	
Inscriptions des demandeurs d'emploi	28'623
Entretiens dont ont bénéficié les chômeurs	232'928
Mesures de réinsertion professionnelle octroyées par les ORP	28'000
Visites d'entreprises effectuées par les conseillers ORP	4'242
Montant affecté aux mesures de réinsertion professionnelle	89 millions
Acquisition et traitement de places vacantes	10'339
Placement de demandeurs d'emploi	19'696
Indemnisation des demandeurs d'emploi et des entreprises par la Caisse cantonale de chômage	
Indemnisation des demandeurs d'emploi	531.5 millions
Indemnisation des entreprises (RHT et intempéries)	26.9 millions
Indemnisation des travailleurs (insolvabilité de l'employeur)	4.2 millions
Contrôles et sanctions des demandeurs d'emploi	
Sanctions prononcées par les ORP à l'encontre des bénéficiaires LACI et RI	20'568 et 4'405
Examens de l'aptitude au placement des demandeurs d'emploi	4'127
Décisions prononcées sur oppositions et recours	1'742
Contrôle du marché du travail	
Entreprises contrôlées	1'970
Travailleurs contrôlés	10'338
Frais de contrôles facturés aux entreprises en infraction	332'203 francs
Employeurs dénoncés pénalement	111
Protection des travailleurs	
Contrôles et audits en matière de santé et de sécurité au travail	398
Vérifications de la durée du travail des chauffeurs routiers	441
Licenciements collectifs supervisés par le Service de l'emploi	16 ( pour 465 employés)
Régulation du travail des migrants	
Nouvelles autorisations de séjours pour ressortissants extracommunautaires	1'000
Autorisations de séjours pour ressortissants des nouveaux États membres de l'UE	1'000
Autorisations de séjours pour des prestations de services de plus de 3 mois	900
Supervision des bureaux de placement	
Nouvelles autorisations d'exercer	49
Contrôle des bureaux privés de placement	16

*Taux de chômage par districts  
(situation à décembre 2010—Sources SCRIS)*



*Évolution du taux de chômage et du nombre de demandeurs  
d'emploi depuis 2005 (situation à décembre - Sources SCRIS)*

